

Février 2004 : usage d'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

- Dispositif de **filtrage** des contenus dans les établissements scolaires
- Lutte contre le **cyber harcèlement** : prévenir, traiter, signaler, sanction
- Mesures de responsabilisation des internautes
- Elaborer une **charte informatique** (annexée au RI, signée par l'élève/famille)
- **Brevet informatique et internet** : valide les compétences numériques

2011 : Rénovation du référentiel du B2i

- Mieux préparer les élèves à un **usage responsable et raisonné**
 - ▶ Capacité à protéger son identité et des données
 - ▶ Connaissance du droit lié à la publication sur internet
- **Intégration au SC**
- **Contenu organisé en 5 domaines**
 - ▶ S'approprier un **environnement informatique** de travail (logiciels, périphériques...)
 - ▶ Adapter une **attitude responsable** (respect des règles, du droit, protéger ses données, faire preuve d'un esprit critique)
 - ▶ **Créer, produire, traiter, exploiter des données** (mise en page....)
 - ▶ **S'informer, se documenter** (chercher, sélectionner l'information, trier, évaluer les ressources...)
 - ▶ **Communiquer, échanger** (écrire, envoyer, diffuser, publier des messages...)

Juillet 2013 : Loi d'orientation pour la refondation de l'Ecole de la République

- Création d'un **SPNE**
 - ▶ Offre diversifiée de services numériques permettant de **prolonger l'offre des enseignements** qui sont dispensés
 - ▶ Favoriser la mise en œuvre d'une **aide personnalisée** pour tous les élèves
 - ▶ Offre diversifiée de **ressources et contenus pédagogiques** et **outils de suivi** des élèves et **communication** avec les familles
- **Option informatique et sciences du numérique** en Terminale
- **Projets « classes connectées »**
- **Education aux médias et à l'information**, aux droits/devoirs liés à l'usage du numérique

Novembre 2013 : Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves

Un usage inapproprié des médias, du numérique, des réseaux sociaux : favorise, accroît ou induit des situations de violence.

Vers une généralisation du numérique à l'Ecole

- **Déploiement généralisé des ENT**
 - ▶ **Ensemble de services numériques**
 - ✓ Vie scolaire : notes, absences, EDT, agenda...
 - ✓ Communication : messageries, informations des personnels et des familles
 - ✓ Pédagogie : cahier de texte, espace de travail et de stockage, forum, blog...
 - ▶ **Cahier de texte numérique (document officiel et obligatoire)**
 - ✓ Rempli par l'enseignant et consultable en ligne
- **Expériences nationales**
 - ▶ **Les manuels scolaires numériques** via l'ENT : accès en ligne (collège/maison), allège le poids du cartable, développer de nouveaux usages pédagogiques
 - ▶ **Des tablettes tactiles** utilisées en classe : apprendre autrement
 - ▶ **Les jeux sérieux** : nouveau support d'apprentissage (*retour d'analyse en cours*)
- **Le B2i** (cf. circulaire de 2011)
- **Favoriser un usage responsable des réseaux et des services numériques**

Septembre 2015 : semaine de la presse et des médias dans l'Ecole (Parcours citoyen)

- Organisée par le CLEMI
- **Objectifs** :
 - ▶ **Favoriser la rencontre** entre l'Ecole et les professionnels des médias
 - ▶ Développer le **sens critique** et **réfléchi** vis-à-vis de l'information
 - ▶ **Formation à l'utilisation des outils** et ressources : **usage raisonné et responsable** d'internet
 - ▶ Acquisition d'une **éthique citoyenne** sur la liberté d'expression, d'opinion et de laïcité
 - ▶ Favoriser l'expression et la production/création par les élèves
- **Partenariats, gratuité et pluralisme : 3 piliers**
 - ▶ Tous les médias peuvent participer : intervention bénévole
 - ▶ Réception gratuite de journaux, magazines...
- **Ouverture aux familles**

- ▶ Valoriser les productions des jeunes auprès des adultes (JPO)
- ▶ Favoriser la continuité pédagogique dans et hors établissement

Mai 2015 : concertation nationale sur le numérique pour l'Education

- Mieux apprendre, stimuler l'intérêt des élèves
- Développer de nouvelles compétences (intégrer ces nouvelles connaissances dans les programmes)
- Lutte contre le DS et la démotivation
- S'adapter aux besoins et à la diversité des élèves
- **Les attentes de la concertation :**
 1. Former le jeune citoyen : développer son esprit critique, capable de s'exprimer, échanger...pour un **usage autonome, conscient** et **responsable**
 2. Développer de **nouvelles compétences**
 3. Impact du numérique sur les **pratiques** : pédagogies actives, stimulantes, personnalisées et adaptées, moyen de créer du lien avec les familles, repenser les espaces pour faciliter l'usage des équipements mobiles
 4. Accompagner les **élèves à besoin particulier** : le numérique facilite leur scolarisation en classe ordinaire
 5. Réduire les fractures sociales
 6. **Continuité des apprentissages** dans et hors la classe (salles équipées en libre accès en dehors des cours, idée de classe virtuelle pour renforcer l'offre des matières optionnelles)
 7. Partage et **accès aux ressources numériques** (question de la gratuité) : pour les manuels scolaires, clivage entre l'élève qui souhaite passer au numérique et enseignants qui restent attachés à la forme traditionnelle
 8. Fortes **attentes sur les équipements et infrastructures** : accès au haut débit, utiliser son propre matériel (question d'équité et de gratuité)
 9. **SPNE** : mettre en place des services et stimuler une offre de contenus et de services numériques (D'COL, Eduthèque, M@gistère...)

Enseignement d'exploration « informatique et science du numérique en 2^{nde} GT » : nouvel enseignement d'1h30/semaine ; dvp une réflexion critique sur l'informatique et le numérique, construire un projet de groupe aboutissant à une réalisation technique. Tout enseignant peut avoir vocation en PEC cet enseignement

Circulaire de rentrée 2016 : Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

- Acquérir et maîtriser les compétences numériques
- Déploiement du numérique dans les écoles/établissements scolaires pour **amplifier les résultats positifs**
- **Evaluation des compétences numériques** dans le cadre d'un **nouveau référentiel** qui se substituera au B2i actuel
- **1000 « collèges numériques »** : projets pédagogiques fondés sur l'utilisation du numérique et sur des pédagogies plus « actives » et adaptées pour les élèves en situation de handicap.
- Garantir la **sécurité** et la **protection des données personnelles**
- Généralisation des **ENT**
- **Enseignement d'informatique et création numérique** (ICN) en 2^{nde} Enseignement
- ICN facultatif (2h hebdomadaire) en 1^{ère} S/L/ES (programme commun)

Novembre 2016 : article

Deux nouveaux outils :

1. **Plateforme PIX** : plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques ; destinée aux étudiants et jeunes diplômés qui pourront ainsi obtenir une **certification** reconnue de leurs connaissances/compétences informatiques en ligne. Ce parcours prendra la place de l'actuel B2i et du C2i ; la nouvelle plateforme fonctionnera avec un système de points.

Dès la rentrée 2017, PIX sera accessible gratuitement et ouvert aux :

- ▶ collégiens de quatrième et de troisième, lycéens et étudiants
- ▶ professionnels de tous secteurs
- ▶ citoyens
- Au **collège**, les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre **du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** conformément au **livret scolaire unique** (LSU).
- Pour les élèves en classe de **troisième**, les compétences numériques sont évaluées dans le cadre **de l'obtention du diplôme national du brevet** : l'épreuve écrite de mathématiques, sciences et technologie du brevet comporte à présent un exercice de programmation informatique.
- Au **lycée**, les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre **du brevet informatique et internet (B2i)**, dont l'objectif est **d'attester le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'Internet** des élèves. À compter de la **rentrée 2017**, la nouvelle plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques **PIX permettra d'évaluer les lycéens**
- 2. **Site d'authentification des diplômes** : le site **diplôme.gouv.fr** permettra d'authentifier les diplômes obtenus et de télécharger des attestations (notamment destinés aux employeurs).